



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par International Network of Liberal Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2011/1.



## Déclaration\*

1. D'importants progrès ont été réalisés sur la voie de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'accès des femmes à l'éducation et leur participation à la population active se sont élargis; des lois ont été adoptées en vue de a prise en compte généralisée de la problématique hommes-femmes et de l'égalité des chances.
2. Les femmes sont pour beaucoup dans l'expansion de la croissance économique de ces dernières décennies, et leurs revenus sont un élément important du ménage. Cela étant, elles sont toujours largement tenues à l'écart de la prise de décisions économiques. Elles sont exposées à des bas salaires. à des conditions de travail médiocres et à des possibilités d'emploi et des perspectives économiques limitées. Le fait que le travail au foyer et au sein des communautés ne figure pas dans les comptabilités nationales est une raison suffisante pour qu'une budgétisation sexospécifique soit instaurée dans tous les pays.
3. Par ailleurs, les cultures, traditions et convictions font que, de par le monde, de nombreuses femmes et filles ignorent les droits et possibilités qui leur sont garantis par la loi. De même, l'universalité de l'enseignement primaire est loin d'être réalisée, notamment en Afrique et en Asie méridionale, où une grande majorité d'enfants, filles pour la plupart, ne sont pas scolarisés. En outre et du fait de la crise économique, davantage de femmes sont exposées à la précarité de l'emploi, les différences de salaires entre les femmes et les hommes étant par ailleurs plus prononcées.
4. International Network of Liberal Women estime que :
  - Si l'on veut que les filles n'abandonnent pas l'école, il faut offrir des mesures d'incitation;
  - La violence sexiste perpétrée en route vers l'école ou au retour de l'école doit cesser;
  - Les établissements scolaires primaires et secondaires, les centres de formation et les universités doivent tenir compte des sexospécificités;
  - Les filles ont les mêmes droits que les garçons à une éducation de qualité;
  - Les stéréotypes sexistes qui entravent l'accès des filles aux sciences et aux technologies doivent être éliminés. Les medias peuvent avoir une influence considérable à cet égard en représentant les femmes de manière non stéréotypée;
  - Il faut assurer un travail décent à tous et appliquer le principe « À travail égal, salaire égal »;
  - Les traditions et les cultures ne peuvent faire obstacle à l'emploi des femmes;
  - La promotion du partage égal des responsabilités familiales est à la base de l'emploi des femmes.
5. International Network of Liberal Women estime également que l'entité ONU Femmes, nouvellement créée, doit jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre des droits des femmes, dans la réalisation de l'égalité entre les sexes et dans la transversalisation. En conséquence, l'organisation souligne que :

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

- Les quatre entités que regroupe désormais ONU Femmes sont : la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
- ONU Femmes devrait être à la tête de la coordination des travaux effectués par le système des Nations Unies sur l'égalité entre les sexes et la transversalisation;
- ONU Femmes devrait compter un conseil consultatif des relations avec la société civile dans le monde entier, ce qui permettrait de nouer des partenariats et de tirer parti des compétences et connaissances existantes;
- ONU Femmes devrait mettre en place des mécanismes de collaboration systématiques et formels avec la société civile, soit les organisations de femmes existant dans les pays où l'entité est également présente, afin de coordonner l'exécution des projets, programmes, activités et politiques sur le terrain tout en assurant une gestion plus efficace des fonds;
- Femmes devrait œuvrer en contact étroit avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et offrir des plans d'action et des lignes directrices relatives à la transversalisation dans les pays;
- ONU Femmes devrait entreprendre, avec la société civile, une campagne pour l'éducation des femmes et des filles dans le monde, semblable à celle que mène le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- ONU Femmes devrait adopter le même système de financement que celui de l'UNICEF;
- ONU Femmes devrait entretenir des liens étroits avec l'UNICEF, compte tenu des activités d'ensemble des deux entités dans le domaine des enfants et de leurs familles.

---